

La mise en place de l'enquête administrative

5 mars 2024

9h-11h30

Objectifs

- Identifier les différentes étapes des procédures nécessitant enquête
- Orienter les agents
- Mettre en place les enquêtes internes et les protections destinées aux agents
- Définir les agissements

Programme

La portée de l'enquête administrative

- Fondement juridique
- L'obligation de l'employeur

Les procédures menées à l'appui d'une enquête

- Les procédures menées auprès des assistants familiaux
- Les différents types de procédure

Recueil des faits vs Qualification des faits

- Les objectifs respectifs
 - o La dynamique de recueil des faits : l'enquête administrative
 - o La dynamique de qualification : la sanction, la protection ou la prévention
- La complémentarité des deux notions
 - o La préqualification comme guide du recueil des faits (questions à cibler, précautions à prendre...)
 - o L'intérêt primordial du recueil des faits pour établir le faisceau

Le préalable à l'enquête : le rapport circonstancié

- La rédaction du rapport circonstancié
- Le caractère communicable du rapport circonstancié : la confidentialité du rapport

Le choix de mener l'enquête

- Les différentes procédures susceptibles de conduire à enquête administrative
- Le déclenchement de l'enquête

Le recueil des faits

- La forme de l'enquête
- La neutralité de l'enquête
 - o Le principe de neutralité comme premier impératif
 - o Les garanties liées à la neutralité de la procédure

- La portée du droit de se taire
 - L'application du droit de se taire aux procédures
 - La notification préalable obligatoire à l'agent
- La forme des auditions
 - Le lieu, le moment et la temporalité, le ton à adopter
- La forme du Procès-verbal
 - La vérification et la nature juridique du PV

Les postures de l'enquêteur

- Les postures selon le type d'évènements relaté
 - La neutralité
 - La gravité et la confidentialité
- Les postures selon la typologie des agents
 - A questionnaire identique, formulations adaptées
 - L'adaptation du comportement de l'enquêteur au profil du témoin
- Les techniques d'écoute
 - L'accompagnement à la parole
 - La technique de l'écoute active

Les garanties des témoins

- La garantie de protection
 - La protection contre les représailles
 - La confidentialité des témoignages
- L'obligation de témoigner
 - L'obligation de loyauté
 - La sanction pénale applicable

La protection offerte aux auteurs et victimes présumés

- Le moment de la protection
 - La protection avant le déclenchement de l'enquête
 - La protection au terme de l'enquête et après qualification des faits
- Le type adéquat de protection
 - Suspension à titre conservatoire
 - La protection fonctionnelle au bénéfice de l'auteur présumé
 - Le congé maladie d'office de la victime présumé

L'issue de l'enquête

- L'utilisation des faits recueillis
 - L'objectivité de l'enquête, des témoignages et des rapports
 - Le poids des faits : nombre, gravité, fréquence
- L'arbitrage nécessaire
 - La difficile qualification des faits
 - Le caractère inexploitable des témoignages
- La décision prise par l'administration
 - La décision administrative au regard de l'enquête pénale
 - La décision prise sous le contrôle du juge

Prévenir et anticiper la sécurité juridique de la procédure

- Rappels sur l'obligation en matière de santé et sécurité au travail
 - o L'obligation de résultat
 - o La mise en œuvre effective de la protection des agents
- Les mesures de protection fonctionnelle
 - o L'ouverture du droit à protection fonctionnelle
 - o Les différentes mesures de protection
 - o L'illustration
- La sanction disciplinaire
 - o La proportion des sanctions
 - o L'application par le juge